



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CCAS

Séance du 14 novembre 2025

Président : Mme Corinne ROSTAN,

Présents : Mmes DUFAILY Elisabeth, DUCOUTIOUX Brigitte, BRECHENADE Chantal,
SERINET Michèle et Mrs MARCHÈSE Patrice, ORSINI Joseph

Absents excusés : Mmes PRADES Mireille et TATARA Catherine,

Secrétaire de séance : Mme DUFAILY Elisabeth,

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2025
- ❖ Repas des aînés/Colis de Noël
- ❖ Décision modificative N°1

- ❖ Informations diverses
- ❖ Questions diverses

Approbation du procès- verbal du 18 septembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à leur signature.

Repas des aînés / colis

Madame Dufailly informe les membres du CCAS de la mise à jour de la liste des personnes concernées par les colis ou repas (personnes nées en 1955).

Elle remercie Madame Brechenade de l'avoir assistée.

Il est à noter que pour la première année, huit personnes ont refusé leur colis, au prétexte qu'elles sont absentes ou n'en ont pas besoin, ne manquant pas de remercier le CCAS.

Une personne a souhaité que la valeur du colis soit reversée à la caisse des écoles. Le CCAS l'en remercie.

Madame Dufailly continue en précisant le décompte suivant :

39 colis (19 solos et 20 duos) ont été commandés auprès de la Société Esprit Gourmet, choix retenu par l'ensemble du CCAS.

L'ensemble de ces colis représente la somme de 1 218,50€

4 colis Croix Rouge seront également distribués.

Sur présentation d'un tableau comparatif élaboré par Madame Dufailly, proposant 7 restaurants et donc 7 menus différents, le restaurant retenu est la Grange de Bory.

Au-delà du symbole, du fait que le CCAS ait débuté son mandat en proposant d'inviter ses aînés en ce même restaurant, il lui semblait naturel de le proposer pour clore le mandat, le menu présenté et l'effort financier affiché ont retenu à l'unanimité les avis des membres du CCAS.

36 personnes (hors membres du CCAS non concernées par l'âge requis) se sont inscrites au repas.

40 personnes y participeront (CCAS compris).

Le rétroplanning présenté est le suivant :

- 6 novembre : Commande des colis
- Entre le 1er et le 14 décembre : Livraison des colis
- Entre le 15 et le 22 décembre : Distribution des colis et envoi des courriers d'invitation pour le restaurant
- Repas : Vendredi 09 janvier - Grange de Bory

Décision Modificative

Du fait que la somme des colis excède le solde de l'article 60623 Alimentation d'un montant de 1098,20€, Madame le Maire propose que la somme de 300€ soit retirée de l'article 65134 Aides qui affiche un solde de 1901,18€ et soit imputée à l'article 60623 pour honorer la facture des colis et prévoir un besoin en cas de livraison manquante.

Après imputation de ces 300 €, le montant de l'article 60623 Alimentation est porté à 1 398,20 €. Le solde de l'Article 65134 Aides est de 1 601,18 €

A l'issue de cette séance, qui est la dernière de la mandature, un verre de l'amitié est offert à l'ensemble des membres présents.

Madame le Maire remercie tout particulièrement Madame Dufailly pour son investissement et le travail réalisé dans le cadre de sa fonction de vice-présidente ainsi que l'ensemble des membres pour leur présence, leur aide et leurs idées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h15.

La secrétaire de séance,
Elisabeth DUFAILLY,



La Présidente,
Corinne ROSTAN.

